



ÉLECTIONS 2020 DES DÉLÉGUÉS MSA

**DOSSIER DE PRESSE
RÉSULTATS**
Février 2020



L'essentiel & plus encore

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER

**C'est
utile !**

sur internet ou par courrier

SOMMAIRE

1 - Communiqué de presse – les résultats des élections MSA 2020

2 - Cartographie du taux de participation par caisse et par collège

3 - Rappel du rôle des élus

4 - Plan stratégique 2025 : les ambitions de la MSA au service des adhérents

Élections de la MSA 2020 : plus d'un électeur sur quatre a voté !

652 468 personnes se sont mobilisées pour élire les délégués de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le régime social agricole, lors du scrutin organisé du 20 au 31 janvier. Le taux de participation global (tous collègues confondus) s'élève à 26,08%.

« Ces résultats sont satisfaisants au regard du contexte dans lequel ces élections se sont déroulées : une crise du monde agricole (faible rémunération, « agribashing », réglementations...) mais surtout une baisse des moyens alloués à la MSA qui ne nous ont pas permis de déployer au mieux notre action au service des adhérents sur les territoires. Ces résultats nous engagent ainsi à réaffirmer de façon encore plus forte, notre singularité et la nécessité de notre action. » Pascal Cormery, Président de la MSA.

Pour rappel, le taux de participation au dernier scrutin (2015) était de 31%. S'il a légèrement baissé en 2020, il reste satisfaisant et est comparable par exemple au scrutin des élections au sein des Chambres d'agriculture.

Cette mobilisation témoigne d'un réel attachement des adhérents à leur régime de protection sociale.

Le vote en ligne atteint 29%, en progression de 40% par rapport au précédent scrutin, signe de son efficacité et de sa facilité d'utilisation.

LA MSA POURSUIT SON ACTION AU BENEFICE DES TERRITOIRES

« Pour poursuivre notre action aux services des territoires ruraux, nous engageons nos forces dans la négociation de la prochaine COG pour que les moyens nécessaires à la reconquête des territoires tels que souhaité par l'Acte II du gouvernement nous soit alloués. » Thierry Manten, Premier Vice-président

Le plan stratégique 2025 voté lors de l'Assemblée générale 2019, ambitionne d'impliquer encore davantage les nouveaux élus dans l'action de la MSA pour garantir un service de qualité et l'accès à la protection sociale des populations agricoles, et développer un service de proximité encore plus efficace.

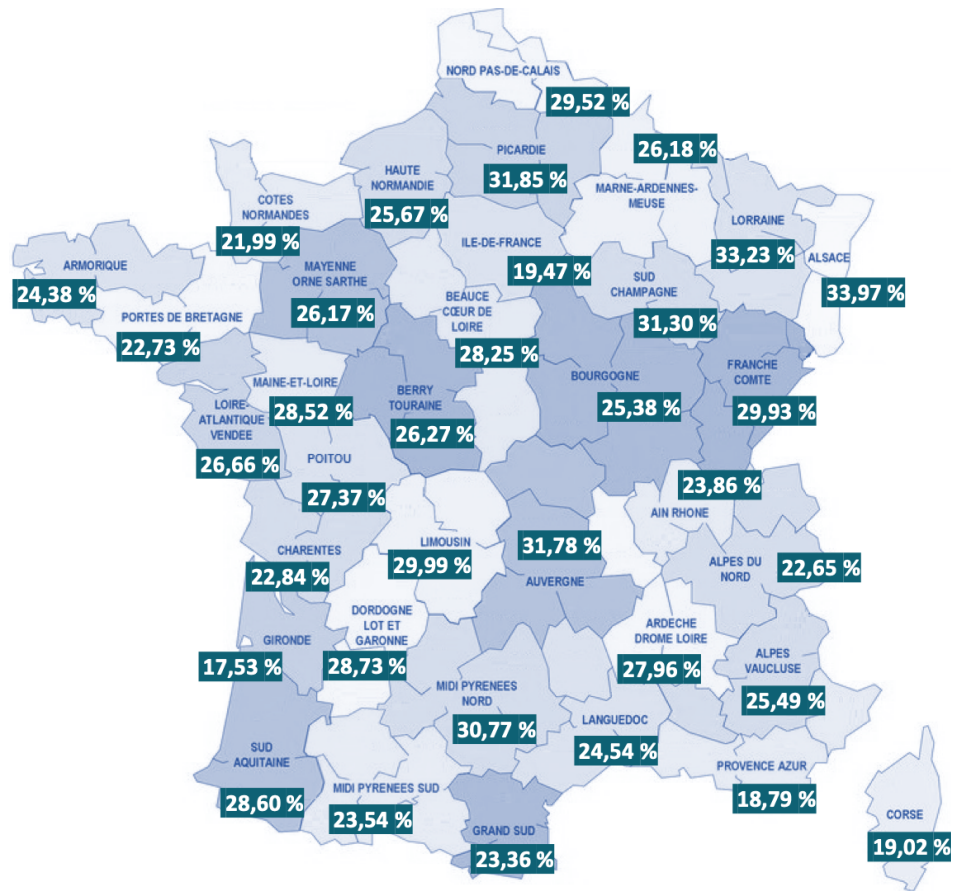
CONTRIBUER AU PROJET AGRICOLE FRANÇAIS

Ces élections se clôturent à l'aube de la publication d'un Livre blanc portant les 20 propositions de la MSA pour la cohésion des territoires en France. L'objectif : jouer le rôle de relais du monde agricole et accompagner l'action des Pouvoirs publics dans la reconquête des territoires annoncée pour l'Acte II du Gouvernement. Ces propositions concernent notamment le renforcement des actions de la MSA en faveur de l'inclusion numérique, de la lutte contre le mal-être agricole, ou encore l'instauration d'un montant de pension minimal à 85% du SMIC dès cette année.

Les 15 000 bénévoles délégués débiteront prochainement leurs actions sur les territoires au plus près des populations rurales, adhérentes salariés et non-salariés.

FICHE 2 : Cartographie du taux de participation global par caisse

Taux de participation par caisse



Taux de participation par collège

COLLEGE 1
32,90%

COLLEGE 2
20,32%

COLLEGE 3
31,16%



CFDT	41,20%
CFE-CGC	27,29%
CFTC	3,44%
CGT	18,95%
FO	9,02%
Listes communes	0,10%

*Délégués par
organisation
syndicale dans le
2ème collège*

FICHE 3 : Rappel du rôle du délégué

Le délégué, pivot essentiel de la bonne gestion du régime

Les délégués sont les premiers relais entre les adhérents et la MSA. Issus des trois composantes de la profession – exploitants, salariés et employeurs – ils vivent sur les territoires ruraux, au plus près des adhérents. Ils connaissent leurs besoins et jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. Ils sont essentiels à la gestion du régime.

Le délégué est l'échelon local de la démocratie mutualiste



Il participe à l'Assemblée générale de sa caisse MSA et désigne ses pairs qui siègent au Conseil d'administration des MSA. Il veille ainsi à l'application des politiques institutionnelles et contribue, par sa connaissance du milieu agricole local, à l'amélioration des services proposés.



Le délégué est un acteur du territoire

Proche des adhérents, il initie et accompagne des actions sociales, de santé et de développement local, associant adhérents, populations et partenaires.



Le délégué est un appui des adhérents

Le délégué porte la voix de l'adhérent et l'oriente vers les services de la MSA. Il détecte et guide les publics les plus fragiles, afin qu'ils bénéficient des aides et des droits auxquels ils peuvent prétendre.

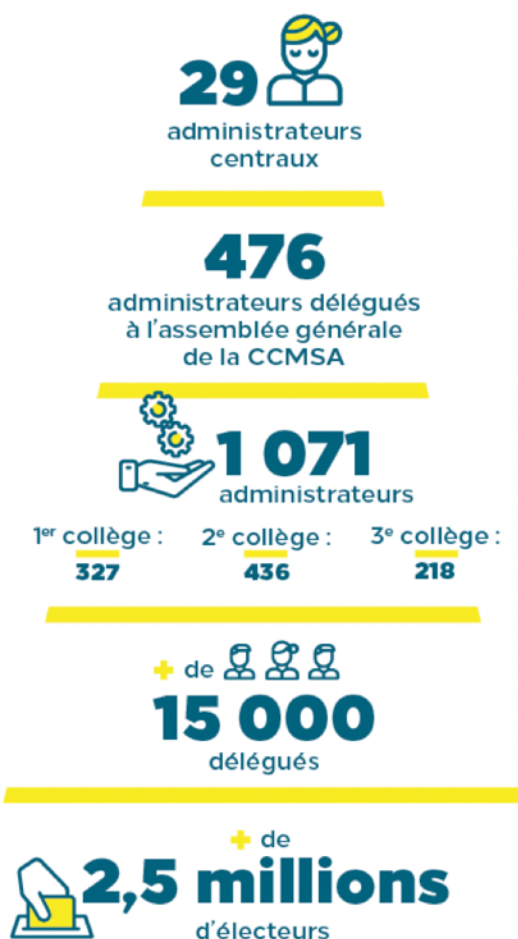
L'adhérent, acteur-clé d'une gouvernance démocratique et représentative...

Depuis 1949, **les adhérents élisent tous les 5 ans leurs représentants** au sein des conseils d'administration des caisses MSA.

Les délégués sont essentiels à la gestion du régime. C'est leur connaissance du milieu agricole local qui leur permet de **contribuer à l'amélioration des services proposés**.

Répartis en 3 collèges électoraux afin de représenter toutes les composantes et la diversité du monde agricole, ils sont **le premier échelon de la gouvernance démocratique de la MSA** basée sur le principe « un homme : une voix ».

Ce modèle offre la possibilité aux adhérents de participer à la gestion de leur protection sociale, dans le respect des **valeurs de la MSA : solidarité, responsabilité, démocratie**.



Fiche 4 : Synthèse du Plan stratégique 2025

Les ambitions de la MSA au service des adhérents

Les 15 000 délégués nouvellement élus porteront des projets au bénéfice du monde agricole mais aussi du territoire et des populations et joueront un rôle majeur dans la conduite du Plan stratégique 2025 de la MSA. Dans un contexte de fracture sociale, territoriale et numérique, ce Plan a pour ambition de promouvoir la place du régime agricole dans la protection sociale de demain en investissant plus fortement les territoires ruraux et en mettant en œuvre de nouvelles activités.

- **La MSA souhaite garantir à nos adhérents un service homogène et performant** par le développement des services en ligne, le renforcement de la culture de service et la mobilisation du guichet unique ancré dans les valeurs MSA.
- **La MSA entend également développer un service de proximité** grâce à la consolidation des points d'accueils physiques, (avec en particulier MSAP by MSA), la détection des droits potentiels et des besoins de services (rendez-vous prestations MSA), l'inclusion numérique, la proposition d'un conseil ciblé, en s'appuyant éventuellement sur MSA services et nos partenaires ainsi que le renforcement du rôle des élus dans le repérage des situations les plus délicates.

La MSA souhaite, ensuite, garantir l'accès à la protection sociale et aux services des populations et entreprises agricoles et rurales grâce :

- au développement des activités pour mieux répondre aux besoins des territoires ruraux (lutte contre pauvreté, accompagnement des professionnels de santé, panier de services accessibles à tous en partenariat) ;
- au développement des partenariats pour conforter la place de la MSA comme acteur global de la sphère sociale (GPCD Santé/prévoyance...);
- à l'accompagnement des entreprises dans leur adaptation aux évolutions socio-économiques par la consolidation de l'affiliation et la proposition aux entreprises d'une offre de services intégrée.

La MSA engagera les élus à porter ce projet et les ambitions MSA.

CONTACTS PRESSE

CCMSA

Géraldine Vieuille

06 69 16 36 34

vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

AGENCE PARTIES PRENANTES

Charlotte Barotin

06 74 61 78 75

charlotte.barotin@partiesprenantes.com



L'essentiel & plus encore

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est utile !

sur internet ou par courrier